
Point I

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2022

(procès-verbal approuvé par délibération n° 2022-8 le 30 juin 2022)

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 10 mars 2022, à 10 heures 08, le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'est réuni en séance plénière dans les locaux de l'Agence à Lyon, Espace Rhône, sous la présidence de M. Pascal MAILHOS, préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une liste détaillée des participants et des membres absents ayant donné leur pouvoir figure en annexe au présent procès-verbal. Plus de la moitié des membres étant présents ou ayant donné pouvoir (35/38), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. **MAILHOS** ouvre la séance. Il est heureux de retrouver les administrateurs en présentiel afin de faciliter les débats. Il salue le président SADDIER, qu'il remercie de sa présence, ainsi que les membres du conseil d'administration. Il accueille enfin, au nom de l'ensemble du Conseil d'administration, le directeur général de l'Office français de la biodiversité M. Pierre DUBREUIL.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité par délibération n° 2021-35.

II. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. ROY donne lecture des modifications proposées pour tenir compte de la suppression de deux alinéas de l'article R213-38 du code de l'environnement.

La modification du règlement intérieur du Conseil d'administration est approuvée à l'unanimité.

III. INFORMATION SUR LES ACTIONS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Une présentation est projetée en séance.

M. DUBREUIL présente l'Office français de la biodiversité et son action, qui s'organise autour des 5 missions suivantes.

1/ police de l'environnement

- 2/ connaissance et expertise
- 3/ mobilisation de la société
- 4/ appui aux politiques publiques
- 5/ aide à la gestion des aires protégées

Il présente également les grandes lignes du budget de l'Office français de la biodiversité.

M. **MAILHOS** remercie le Directeur Général de l'OFB pour cette présentation. Il donne la parole au Président SADDIER.

M. **SADDIER** remercie le président MAILHOS. Après cette présentation, il souhaite faire part de ses inquiétudes devant le conseil d'administration.

- Lors des débats parlementaires en vue de la création de l'OFB, il avait fait part de ses craintes que la politique de l'eau ne soit plus visible, toute l'attention se portant sur la biodiversité. Or l'ensemble de la politique de l'eau ne peut être ramené à des enjeux de biodiversité. Cette crainte tend à se concrétiser.
- Sa deuxième inquiétude porte sur le financement de l'OFB, qui est très majoritairement assuré par les agences de l'eau. Il rappelle que 85% des redevances sont payées par l'usager de l'eau au robinet. Le financement de l'OFB par ces usages se fait de manière opaque pour le citoyen puisque rien n'est spécifié sur la facture d'eau. Pour l'agence RMC, pas moins de 99 M€ sont prélevés et sont reversés à l'OFB. Compte tenu de ces prélèvements, l'agence est obligée de dire non à certaines actions qu'elle finançait auparavant. L'agence n'a plus les moyens de financer ses politiques prioritaires.
- Le troisième point d'inquiétude porte sur l'utilité des crédits versés à l'OFB pour la politique de l'eau, dans la mesure où l'OFB tend à mobiliser de moins en moins de moyens notamment humains sur l'eau, compte tenu de ses priorités politiques sur la biodiversité. De plus, l'OFB ne donne aucune visibilité aux agences de l'eau dans ses publications, comme l'illustrent les plaquettes présentées en séance qui ne mentionnent pas l'agence de l'eau, ni le logo de l'agence de l'eau, ni le Comité de bassin Rhône Méditerranée. Pas un mot (dans un budget de 500 M€) sur le principal partenaire financier qu'est l'agence de l'eau !

Avec la mécanique mise en place, les agences sont appelées à financer les ajustements budgétaires de l'OFB, comme l'illustre le nouveau prélèvement de 10 M€ supplémentaires qui va être présenté au vote du Conseil d'administration. Il émet enfin de vives craintes pour l'avenir face aux risques de fusion entre l'OFB, des agences de l'eau, voir l'ONF ou l'ADEME au début de la prochaine mandature et fait part de sa totale mobilisation pour s'opposer à un tel projet.

Il termine en alertant sur la grave situation de tension qu'il constate dans la société avec les associations environnementales. Il pense que nos gouvernants doivent être vigilants sur les propositions qu'ils porteront. Il redoute un retour de balancier qui pourrait s'avérer terrible si les agences de l'eau continuent à être ponctionnées de la sorte.

M. MAILHOS remercie Monsieur le Président. Il donne la parole à Monsieur FAURE.

M. **FAURE** note que tout a été dit par le Président SADDIER et qu'il n'a pas grand-chose à ajouter. Simplement, il souhaite mettre l'accent sur le fait que l'eau est un bien de base. L'eau ne s'oppose pas à la biodiversité, mais il faut faire attention à ces 85% de redevance qui sont payés par les consommateurs d'eau qui financent l'OFB sans même qu'ils le sachent.

M. MAILHOS remercie Monsieur FAURE. Il donne la parole à Monsieur BONNETAIN.

M. **BONNETAIN** se retrouve dans les propos de M. SADDIER. Il remercie Monsieur le Directeur général de l'OFB de sa venue. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de polémiquer mais il constate la marginalisation des agences dans la gouvernance de l'OFB, alors que toutes les agences étaient membres du conseil d'administration de l'ONEMA.

M. MAILHOS remercie Monsieur BONNETAIN. Il donne la parole à Monsieur LIME.

M. **LIME** souhaite insister sur les problématiques de financements des services publics d'eau et d'assainissement, qui font toujours des arbitrages entre recettes et dépenses. Il exprime son inquiétude sur l'avenir car après les élections présidentielles et législatives, le nouveau gouvernement quel qu'il soit devra faire rentrer de l'argent. Il ne partage pas toutes les positions politiques du Président SADDIER, mais il le rejoint dans les inquiétudes qu'il a exprimées. Il souhaite que le Conseil d'administration, par principe, s'oppose à tout nouveau prélèvement. Même s'il faut juridiquement s'acquitter des 10 M€ supplémentaires, il pense qu'il faut marquer un coup d'arrêt par rapport à cette dérive. Les membres du conseil d'administration sont responsables de l'argent des usagers. Quand des redevances sont prélevées sur les usagers, c'est pour financer une politique qui les concerne, ce n'est pas pour autre chose.

M. MAILHOS remercie Monsieur LIME. Il donne la parole à Madame GROSEPERRIN.

Mme **GROPERIN** partage ce que vient de dire Monsieur LIME sur un certain nombre de points. Elle partage également un certain nombre des positions de Monsieur SADDIER. Néanmoins, elle pense qu'il ne faut pas se tromper de combat. Le problème n'est pas l'élargissement des missions de l'OFB, qui sont, selon elle, totalement nécessaires. Elle rappelle que l'effondrement de la biodiversité est un enjeu majeur. Le problème se trouve dans l'absence de volonté politique de l'Etat de se donner les moyens de conduire une politique ambitieuse, ainsi que dans les mécanismes de financement qui ont été évoqués. Elle pense en effet que l'enjeu est vraiment là. Aujourd'hui, elle partage les propos de M. LIME en disant « Mettons un coup d'arrêt à cela ». Mais il faut également signifier qu'il ne faut pas opposer l'eau et la biodiversité. Elle croit qu'il ne faut vraiment pas se tromper de combat. Il a été noté que la société est clivée sur les questions environnementales. Mais elle est clivée sur beaucoup d'autres sujets.

M. MAILHOS remercie Madame GROSEPERRIN et donne la parole à Mme MARTIN.

Mme **MARTIN** souhaite se joindre aux propos de Monsieur SADDIER. Elle rappelle que la région Sud a voté le 25 février dernier son Contrat d'avenir avec l'État. Dans le cadre de ce Contrat d'avenir, la Région a mobilisé des crédits pour financer les dossiers qui lui ont été présentés. L'État, quant à lui, a renvoyé systématiquement les dossiers vers l'Agence de l'eau. Il n'y a pas de crédits « Etat » spécifiquement consacrés à l'eau. Elle se joint à Monsieur LIME et Monsieur SADDIER au sujet de la nécessité pour l'agence de l'eau d'être en mesure de répondre aux attentes des collectivités locales. La Région intervient financièrement alors que l'eau n'est pas dans les compétences de la Région. Il faut que l'agence de l'eau garde ses capacités financières d'interventions dans ses domaines de compétences pour répondre aux nombreuses attentes.

M. MAILHOS remercie Madame MARTIN et donne la parole à Monsieur JEAMBAR.

M. **JEAMBAR** en tant que représentant du monde économique, remercie M. SADDIER pour son intervention dont il approuve intégralement son contenu : le monde industriel et le monde agricole ont besoin des aides de l'agence de l'eau, à l'heure où l'on parle de plus en plus de la nécessité de réindustrialiser et de nourrir la France. Il relève par ailleurs l'absence, dans la présentation du directeur général de l'OFB; de mesures de performance de l'OFB. Il souhaite voir quel est le résultat de cet argent dépensé concrètement. Au niveau de l'agence, il existe des indicateurs de performance qui permettent de voir quelles sont les

résultats obtenus par l'agence. Il pense qu'il faut pouvoir percevoir l'efficacité de l'OFB et les résultats obtenus de façon très concrète, afin de montrer un retour efficace de l'argent dépensé.

M. MAILHOS remercie Monsieur JEAMBAR. Il donne la parole à Madame BARRERA.

Mme **BARRERA**, en tant que représentante du personnel de l'agence de l'eau, ne peut qu'adhérer aux propos du président SADDIER sur la ponction financière sur les agences de l'eau. Elle alerte sur les fusions possibles entre établissements et sur les programmes de mutualisations forcées, qui font le terreau de fusions possibles. Elle s'inquiète à ce titre des propos tenus, même sous forme de boutade, par Madame Béangère ABBA. L'autre élément qu'elle souhaite mettre en avant est la synergie de travail entre les agents de l'agence de l'eau et de l'OFB. Cette synergie doit perdurer, en particulier sur des enjeux importants comme le Programme de mesure, le SDAGE, et les actions sur le terrain en faveur des milieux aquatiques.

M. MAILHOS remercie Madame BARRERA. Il donne la parole à Madame DURON, Commissaire du gouvernement.

Mme **DURON** remercie Monsieur le Préfet. Elle assure à Monsieur le Président SADDIER, que les débats du conseil d'administration sont bien suivis au niveau national. Elle rappelle que le Préfet, ainsi que le directeur général de l'agence de l'eau, sont des porte-paroles sur ces sujets qui sont traités par l'administration centrale et les ministres. Les politiques de l'eau et de la biodiversité sont des enjeux majeurs qui ne doivent pas être opposés. Ces politiques sont, certes, deux politiques différentes, mais elles sont extrêmement imbriquées. L'enjeu est surtout la structuration des opérateurs et la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur ces deux politiques. Le choix qui a été fait d'augmenter les contributions des agences de l'eau a été difficile. Il a donné lieu à des discussions nourries à la fois avec les agences de l'eau, mais aussi avec l'OFB, pour garantir la pérennité des actions de l'OFB sur les politiques de l'eau. Elle rappelle que l'OFB a signé avec la tutelle un contrat d'objectifs et de performances (COP) qui est assorti d'indicateurs pour juger de la performance des politiques publiques qu'il engage. Par ailleurs, les ministres se sont mobilisés pour que les effectifs des opérateurs de la biodiversité et de l'eau puissent être stabilisés en 2022. Plus largement, une réflexion sur les financements qui doivent être consacrés à l'eau et à la biodiversité est engagée. C'est tout l'enjeu de la redevance sur les atteintes à la biodiversité que les ministres souhaitent faire avancer, dans l'esprit des travaux de la mission conduite par les parlementaires JERRETIE et RICHARD sur les outils et les financements des politiques de l'eau et de la biodiversité.

M. MAILHOS remercie Madame DURON, Commissaire du gouvernement et donne la parole à Monsieur DUBREUIL.

M. **DUBREUIL** remercie Monsieur le Préfet et l'ensemble du conseil d'administration pour ces échanges. Il va essayer de répondre aux différentes interventions même si Madame la Commissaire du Gouvernement a déjà répondu à un certain nombre de points. Il a pris bonne note des points qui ont été évoqués. Il rappelle qu'en tant que Directeur Général de l'OFB, il doit veiller au financement de son établissement. Un modèle doit être trouvé afin de financer l'ensemble des politiques de l'eau et de la biodiversité. Il rappelle qu'il est important de faire le lien entre l'eau et la biodiversité, dans une logique d'intégration, afin de faire face à des enjeux qui interagissent et qui sont liés. Les écosystèmes, la terre, la mer et les eaux douces, tout cela est lié. Il rappelle par ailleurs que l'OFB est un établissement par nature territoriale car il y est très présent et a à cœur de maintenir le dialogue entre l'ensemble des acteurs, y compris les acteurs économiques. Par exemple, le MEDEF est présent dans le conseil d'administration de l'OFB. Il refusera toujours de considérer que le dialogue est impossible entre les associations environnementales, les chasseurs, les représentants du monde de l'eau et les agriculteurs pour parler de biodiversité. Il croit au dialogue, au dialogue

intégré au sein de l'OFB et avec les acteurs du monde de l'eau. Pour lui, il ne faut pas opposer le monde de l'eau à celui de la biodiversité. Sur le sujet de la performance, l'OFB vient de signer, comme l'a dit Mme DURON, un Contrat d'objectif et de performance. Les axes sont assortis d'indicateurs de performances. Une évaluation des missions et de l'atteinte des objectifs sera réalisée. Il souhaite également travailler sur la lisibilité des actions de l'OFB, en particulier au niveau local, pour faire comprendre comment l'argent est utilisé par l'OFB. Il remercie les membres du conseil d'administration pour leurs interventions et en prend bonne note.

M. MAILHOS remercie Monsieur DUBREUIL. Il donne la parole à Monsieur ROY.

M. **ROY** souhaite ajouter quelques points en compléments, Il confirme que l'Agence constate une tension sur les AE, qui la conduit à refuser de financer certains projets pourtant éligibles. Pour 2022, l'écart entre le disponible et les besoins de financement est d'environ 100 M€, soit un montant équivalent à la contribution versée à l'OFB, ce qui explique l'acuité de la question du financement de l'eau et de la biodiversité. Il rappelle le rapport précité produit par deux parlementaires pour nourrir les travaux du Comité à l'économie verte (CEV), qui travaille sur l'éco-fiscalité. Les parlementaires font des propositions de création de ressources nouvelles, sous la forme d'une fiscalité sur la biodiversité, afin d'accroître le panel de financements disponibles. Il rappelle que cela était par ailleurs prévu par la loi relative à la reconquête de la biodiversité de 2016, puisqu'elle permettait déjà la création des redevances sur les atteintes à la biodiversité. La proposition faite est une taxe additionnelle à la taxe d'aménagement. Il souligne que le sujet sera un débat des prochains mois afin de résoudre cette tension entre les besoins de financements de l'eau et les besoins de financement de la biodiversité. Ces deux besoins existent. S'agissant de la question de la fusion entre les établissements, il confirme à Madame BARRERA qu'il n'existe aucune volonté de fusion de la part des directeurs généraux des agences de l'eau, comme par ailleurs de la part du directeur général de l'OFB et de la DEB. Les projets de mutualisation inter-agences qui sont actuellement conduits visent justement à mieux démontrer la capacité collective des agences à travailler ensemble sans avoir à fusionner, et à réussir à faire des économies d'échelles pour pouvoir garder leur présence territoriale. Un accord-cadre a par ailleurs été signé entre les six Agences de l'eau et l'OFB pour mieux définir le rôle de chacun. Il confirme les attentes des agences vis-à-vis de l'OFB sur les sujets de la connaissance, la surveillance et l'expertise pour la mise en œuvre des politiques de l'eau. S'agissant enfin des questions de visibilité des établissements, il est important selon lui que le monde des agences de l'eau soit bien visible aux côtés de l'OFB et réciproquement.

M. MAILHOS remercie M. ROY. Il propose à M. DUMEZ, de donner très rapidement quelques indications sur les actions locales de l'OFB.

M. **DUMEZ** indique qu'il a préparé un petit zoom d'activités de l'OFB sur le bassin, qui sera joint au compte rendu si cela est souhaité. Ce document permet de rendre compte de l'activité des équipes de l'OFB sur la partie Auvergne-Rhône-Alpes située dans le bassin.

M. **MAILHOS** remercie l'ensemble des intervenants. Il précise qu'il comprend la position du Président SADDIER sur l'absence de mention des agences de l'eau dans la plaquette de l'OFB. Une telle mention serait une façon de reconnaître le rôle des agences de l'eau dans le financement de l'OFB. Il clôt le débat et passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. COMPTE FINANCIER EXECUTE DE L'ANNEE 2021.

Une présentation est projetée en séance.

Mme MOREAU donne lecture de la présentation qui est projetée en séance.

Mme. OLLIET donne lecture de la présentation qui est projetée en séance.

M. **MAILHOS** ouvre le débat. Il donne la parole à Monsieur JEAMBAR.

M. **JEAMBAR** fait remarquer que les restes à payer dépassent 1 milliard d'euros. Cela représente deux années de redevances. Il fait remarquer à Madame la Commissaire du Gouvernement qu'il ne faut pas croire que l'agence dispose de beaucoup d'argent dans ses caisses et qu'il est important de le souligner.

M. **MAILHOS** : donne la parole à Madame BARRERA.

Mme **BARRERA** tient à saluer le travail réalisé par les services de l'agence qui apparaît avec ce compte financier Les agents ont instruit les demandes d'aides, ont encaissé les redevances pour parvenir grâce à un pilotage fin à ne pas devoir faire un reversement à l'Etat en respectant le plafond des redevances. Elle note aussi une baisse des frais de fonctionnement. Malgré ces bons résultats, elle souhaite émettre une alerte sur les difficultés des agents, dans cette période difficile, et sur la distanciation du lien social entre les agents. Elle rappelle que la situation des agents est de plus en plus difficile compte tenu notamment de la baisse des effectifs (moins 7,7 ETP en 2021 après 8 années consécutives de forte baisse). Elle souligne que ceci n'est plus tenable. Les agents atteignent leurs objectifs, mais à quel prix ? Elle a par ailleurs une question de compréhension sur la baisse de 100.000 euros des cotisations Pôle emploi et une question sur l'impact de l'augmentation des prix de l'électricité sur les coûts de fonctionnement de l'Agence.

M. **MAILHOS** donne la parole à M. ROY.

M. **ROY** confirme les propos de Monsieur JEAMBAR sur l'importance des restes à payer. Au sujet de l'intervention de Madame BARRERA, il répond que la baisse des dépenses de fonctionnement est due à la crise sanitaire, il y a eu moins de déplacements en raison du confinement, mais aussi le développement des visio-conférences avec une réduction des frais de déplacement. Il y a eu aussi une baisse des subventions à l'Amicale, qui a réduit son activité et a vu le budget restauration baisser car l'accès à la cantine était limité. Il laisse Madame MOREAU répondre au sujet de Pôle emploi mais il répond à la question des dépenses d'électricité. L'agence a passé un contrat dans le cadre d'un marché national avec un fournisseur alternatif qui a malencontreusement fait faillite suite à l'augmentation des prix de l'électricité. EDF a repris les clients mais au prix du marché, avec en conséquence une augmentation nette du prix de l'électricité, qui pèsera sur le budget de fonctionnement à partir de l'année 2022.

Mme **MOREAU** répond sur Pôle emploi. Elle ne dispose pas des détails mais précise que cela vient des ruptures conventionnelles qui ne se sont pas concrétisées comme prévu en 2021. Les agents ayant quitté l'agence par rupture conventionnelle perçoivent, en effet, des indemnités, payées par l'Agence à Pôle emploi.

Mme **OLLJET** complète sur Pôle emploi. Les agences disposent d'une convention de mandat avec Pôle emploi. Les personnes ayant quitté l'agence perçoivent des indemnités Pôle emploi qui varient d'une année sur l'autre.

M. **MAILHOS** donne la parole à Madame LORENZI.

Mme **LORENZI** demande quelle est la part du Plan de Relance qui est consacrée à la biodiversité. Elle souligne l'importance de la biodiversité qui a été rappelée par plusieurs personnes. Elle note qu'il y a un besoin de lisibilité des actions mais également d'éviter les doubles financements.

M. **ROY** répond à propos de France Relance. Pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse l'enveloppe des aides était de 65,5 M€, dont seulement 2,5M€ pour la biodiversité. Le reste était destiné à l'eau, principalement à l'eau potable et à l'assainissement. Le volet

« biodiversité » de France Relance a été affecté pour partie à l'OFB, et pour partie aux DREAL, et très peu aux agences de l'eau.

M. **DUBREUIL** souhaite compléter les propos de M. ROY. L'OFB a bénéficié de 85 M€ de dotation au titre du Plan de Relance. Sur ces 85 M€, une grande partie est destinée à l'Outre-mer. L'OFB assure le rôle des agences de l'eau en Outre-Mer au titre de la solidarité interbassins. 47 M€ sont prévus dans le Plan de Relance pour l'Outre-Mer et le reste est destiné à des actions de restauration de la biodiversité et des appels à projets.

M. **MAILHOS** donne la parole à Madame DURON.

Mme **DURON** remercie Monsieur le Préfet. Elle complète également les propos de Monsieur le Directeur Général de l'agence de l'eau sur France Relance. Elle explique qu'il existe 2 enveloppes au niveau national: Une enveloppe « eau » à hauteur de 300 millions d'euros et une enveloppe « biodiversité » à hauteur de 235 millions d'euros. Ces 235 millions d'euros sont destinés à l'office français de la biodiversité (OFB), ainsi qu'aux parcs nationaux, aux DREAL, et au conservatoire du littoral.

M. **MAILHOS** remercie les intervenants et passe au vote de la délibération.

Le compte financier exécuté de l'année 2021 est approuvé à l'unanimité.

V. BUDGET RECTIFICATIF N°1 SUR BUDGET INITIAL DE L'ANNEE 2022

Une présentation est projetée en séance.

Madame MOREAU donne lecture de la présentation projetée en séance.

M. **MAILHOS** remercie Madame MOREAU. Il donne la parole à Madame BARRERA.

Mme **BARRERA** souhaite intervenir sur deux points. Elle regrette que l'agence recoure à des intérimaires et souhaite savoir combien coûte un intérimaire par rapport à un agent en CDD. Elle alerte également sur le Plan France Relance et l'Appel à Projet Rebond qui ont conduit l'agence à financer des projets qui l'ont éloignée de ses objectifs prioritaires, qu'il est désormais parfois difficile de financer.

M. **ROY** répond sur la question des intérimaires. Les intérimaires représentent une opportunité de renfort en personnel pour l'agence. Les intérimaires ne coûtent rien à l'agence car ils sont financés dans le cadre de l'enveloppe de crédits budgétaires France Relance. Le coût d'un intérimaire est en effet plus élevé que celui d'un CDD. Mais pour l'agence ce sont des moyens humains supplémentaires et des renforts utiles afin de faire face à cette pointe d'activité.

Au sujet de la gestion du programme d'intervention, il confirme la tension sur les AE qui conduit à renoncer à financer des opérations éligibles, faute d'autorisation d'engagement. Il ajoute néanmoins qu'il reste préférable d'être dans cette situation que dans celle de 2019, avec une sous-consommation des dotations. Une sous-consommation signifie que les politiques de l'agence ne sont pas mises en œuvre et que les objectifs ne sont pas atteints. Depuis l'an passé, la demande est supérieure à ce que l'agence peut financer. Il explique que cela n'est pas confortable pour les équipes mais, que cela reste positif, car cela témoigne de politiques dynamiques, utiles et demandées. Ainsi, les crédits de l'agence répondent à de vrais besoins. La priorité désormais est de se concentrer sur les fondamentaux du programme.

M. **MAILHOS** remercie Monsieur ROY et donne la parole à Monsieur JEAMBAR.

M. **JEAMBAR** ajoute qu'il est important que la demande soit plus importante que ce qui peut être financé. Cela crée une sélectivité et permet de sélectionner les projets les plus importants ou qui ont le plus d'impact sur l'environnement. Il lui semble que cela est une bonne politique.

M. **MAILHOS** remercie les intervenants et passe au vote de la délibération.

Le budget rectificatif n°1 sur le budget initial de l'année 2022 est approuvé à l'unanimité.

VI. CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE CONCERNANT LA DELIBERATION DE GESTION 2021-42 - ATTEINTE DE L'EQUILIBRE QUANTITATIF (LP21)

M. ROY donne explication de la correction à l'appui de la documentation concernée.

La correction d'une erreur matérielle concernant la délibération de gestion 2021-42 sur l'atteinte de l'équilibre quantitatif des milieux (LP21) est approuvée à l'unanimité.

VII. RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021

M. ROY donne présentation des éléments fournis dans le dossier et distribués en séance.

M. **ROY** précise que c'est une année exceptionnelle au regard des aides attribuées. Cela s'explique par le fait que l'agence de l'eau a engagé et payé des crédits d'Etat de France Relance. Cela s'explique aussi par l'Appel à Projet Rebond qui a considérablement dynamisé l'exécution.

En l'absence d'objection et d'abstention, le rapport d'activité de l'année 2021 est approuvé à l'unanimité.

VIII. RENOUELEMENT DE L'ACCORD-CADRE AVEC LA ZABR

Mme Astier-COHU donne lecture de la présentation projetée en séance.

Le renouvellement de l'accord-cadre avec la ZABR est approuvé à l'unanimité.

IX. BILAN 2021 DES REMISES GRACIEUSES DE L'AGENT COMPTABLE ET DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Mme OLLIET donne lecture de la présentation projetée en séance.

En l'absence de question, l'ordre du jour se poursuit.

X. BILAN 2021 DES REMISES GRACIEUSES ET DES TRANSACTIONS ACCORDEES PAR L'ORDONNATEUR

M. GUERIN donne lecture de la présentation projetée en séance.

En l'absence de question, l'ordre du jour se poursuit.

XI. BILAN 2021 ET PROGRAMME 2022 DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE FISCAL

M. GUERIN donne lecture de la présentation projetée en séance.

En l'absence de question, l'ordre du jour se poursuit.

XII. BILAN 2021 DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE ET BILAN A MI-PARCOURS DU 11EME PROGRAMME

M. ROY donne lecture de la présentation projetée en séance.

M. **MAILHOS** donne la parole à Monsieur LAVRUT.

M. LAVRUT fait état des bons retours du terrain sur les PSE. Il salue les efforts que l'agence de l'eau a déployés pour la mise en œuvre de cette action. Toutefois, il reste inquiet au sujet de la ligne 18 et du poids que représentent les aides à la conversion vers l'agriculture biologique. Il pense que c'est une bonne chose, mais il constate que la consommation de produit bio fléchit. Les productions pour le lait, les œufs sont largement excédentaires. Il craint que la consommation ne suive pas la production et que les prix s'effondrent. Il craint que cela ne tue la dynamique de conversion. Il craint que les agriculteurs en conversion ne soient dans une impasse. Il demande si, face à cette situation préoccupante, il ne serait pas nécessaire d'orienter les aides pour aider les agriculteurs qui ne sont pas prêts à passer au bio, mais qui sont dans une logique d'agriculture vertueuse pour la qualité de l'eau.

M. MAILHOS remercie et donne la parole à M. JEAMBAR.

M. **JEAMBAR** souhaite faire remarquer que la consommation des aides à l'industrie est en deçà des dotations et ceci malgré l'appel à projet Rebond. Elle reste à un niveau relativement bas.

M. **ROY** en réponse à Monsieur LAVRUT, confirme la très forte consommation des aides agricoles en faveur de la conversion à l'agriculture biologique depuis plusieurs années, à un niveau qui n'est d'ailleurs pas tenable sur la durée. Il signale qu'au-delà des aides à la conversion, l'Agence soutient le développement des filières à bas niveau d'intrants avec quelques bons exemples avec des transformateurs ou des commercialisateurs pour qu'ils développent une valorisation plus satisfaisante pour l'agriculteur. Il cite les nombreuses actions réalisées en Occitanie sur les filières viticoles, avec des accords passés avec l'organisme de gestion de l'AOP avec des coopératives, dont la plus grosse cave de France dans l'Aude, et des négociants. Il s'agit de démarches de conversion bio mais aussi zéro pesticide entre rangs. Il rejoint Monsieur LAVRUT sur ses craintes : il faut en effet réduire l'impact environnemental de l'agriculture, mais il faut aussi que les producteurs s'y retrouvent également économiquement. Pour ce faire, les questions de valorisation des productions sont absolument fondamentales.

Au sujet de la remarque de Monsieur JEAMBAR, il constate que les aides à l'industrie sont sous-consommées sur la durée du programme. Toutefois, il y a eu un rattrapage en 2021. La sous-consommation sur la période 2019.2021 s'explique par la sous-consommation de 2019 et 2020. La dynamisation permise par l'Appel à Rebond s'est faite sur 2021. Il espère que cela continuera, et il souligne que cela reste encourageant pour la suite.

M. **MAILHOS** remercie Monsieur ROY. Il donne la parole à M. GUILLOT.

M. GUILLOT souhaite faire un commentaire sur la sous-consommation de la ligne 24 sur la restauration physique des cours d'eau. Les projets sont complexes à mener, en particulier pour la restauration de la continuité compte tenu des enjeux induits (alimentation en eau potable, plans d'eau touristiques, etc...) mais aussi des difficultés techniques : érosion, risques d'inondation. Ces projets prennent du temps à être réalisés.

M. **ROY** confirme que la politique de continuité est difficile à appliquer sur le terrain. L'Agence de l'eau prône la recherche de la solution locale la plus adaptée pour rétablir la continuité, en tenant compte de la totalité des enjeux locaux. Le but est de trouver la bonne solution locale. Cette concertation peut en effet prendre du temps. Il souhaite souligner

qu'une très belle opération réalisée par EDF sur la Romanche a été accompagnée par l'Agence de l'eau. Avec la création d'une nouvelle centrale hydroélectrique et la suppression de plusieurs barrages, la rivière est gagnante et EDF produit plus, avec des installations modernes. C'est un exemple d'action « gagnant-gagnant ».

M. MAILHOS doit quitter la séance et transmet la présidence à Monsieur JEAMBAR, doyen de la séance.

XIII. BILAN DE L'APPEL A PROJETS « REBOND EAU BIODIVERSITE CLIMAT »

Mme MICHAUX donne lecture de la présentation projetée en séance.

M. **JEAMBAR** remercie pour la présentation. Il pense que le Conseil d'administration peut se féliciter d'avoir pris cette décision de lancer cet d'Appel à projets Rebond Ce projet a véritablement boosté la demande. Il souhaite aussi féliciter l'agence pour les conditions très rapides de réalisation et sa réactivité.

M. **FAURE** demande quels étaient les maîtres d'ouvrage en général.

Mme **MICHAUX** explique que les principaux bénéficiaires ont été les collectivités pour des opérations d'eau potable et d'assainissement. Il y a également quelques bénéficiaires dans le domaine industriel, ainsi que des syndicats de gestions de bassin versant pour des projets de restauration de cours d'eau.

XIV. BILAN TEMPÊTE ALEX ET PREVISIONS 2022

Mme MIEVRE donne lecture de la présentation projetée en séance.

M. **JEAMBAR** donne la parole à Mme LORENZI.

Mme. **LORENZI** souhaite évoquer le plan de gestion des risques et inondations (PGRI). Elle sait que ce n'est pas aujourd'hui le lieu de débat sur le sujet, mais elle ne comprend pas pourquoi en termes de prévention, il n'y avait pas de champs d'expansion des crues dans ces territoires contraints. Qu'est-il prévu, dans le plan de gestion et dans le SDAGE, sur la période 2022-2027 ? Les associations locales du Sud PACA, sont très mobilisées. Elle pense qu'il y a de nombreuses choses à réaliser en termes de prévention. Il lui semble qu'il s'agit d'un volet important à mettre en évidence. Sinon les catastrophes se perpétueront et ne seront pas maîtrisées.

M. **JEAMBAR** remercie Madame LORENZI.

Mme **RONDREUX** souhaite ajouter qu'elle ne répondra aujourd'hui pas dans le détail à cette question. Mais elle indique qu'elle note cette dernière et apportera des éléments de réponses pour le Comité de bassin de la semaine prochaine.

En l'absence d'observation Monsieur JEAMBAR lève la séance.

La séance est levée à 13h00

Le Directeur général de l'agence de l'eau,
chargé du secrétariat,

SIGNÉ

Laurent ROY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAURHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
Séance du 10 décembre 2022

LISTE DE PRÉSENCE

Quorum : 35/38(21 présents + 14 pouvoirs)

Président du conseil d'administration : M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes : 1 voix (1 mandat)

- **Le président du conseil d'administration, M. Pascal MAILHOS**

Représentants du Collège des élus (régions, départements, communes...) : 9 voix (3 présents + 6 mandats)

Présents :

- **M. Pascal BONNETAIN**, conseiller municipal de Labastide de Virac
- **Mme Bérengère NOGUIER**, vice-présidente département du Gard
- **Mme Bénédicte MARTIN**, vice-présidente de la région PACA
- **Mme Anne GROSPERRIN**, vice-présidente du Grand-Lyon Métropole
- **M. Christophe LIME**, conseiller communautaire du Grand Besançon

Absents ayant donné pouvoir :

- **M. Gilles d'ETTORE** a donné pouvoir à Mme MARTIN
- **M. Hervé PAUL** a donné pouvoir à Mme MARTIN
- **M. Bruno FOREL**, a donné pouvoir à Mme GROSPERRIN
- **M. Didier REAULT**, a donné pouvoir à Mme GROSPERRIN
- **Mme Perrine PRIGENT** a donné pouvoir à M. BONNETAIN
- **M. Antoine ORSINI**, a donné pouvoir à M. BONNETAIN

Représentants du collège des usagers non-économiques du comité de bassin Rhône-Méditerranée : 4 voix(3 présents + 1 mandat)

Présents :

- **Mme Françoise COLARD**, représentante d'UFC Que Choisir PACA
- **M. Michel DELMAS**, président du conservatoire d'espaces naturels de Savoie
- **M. Jean-Louis FAURE**, membre de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- **Mme Frédérique LORENZI**, représentante de France nature environnement (FNE) PACA

Représentants du collège des usagers économiques du comité de bassin Rhône-Méditerranée : 3 voix(2 présents + 1 mandat)

Présents :

- **M. Françoise LAVRUT**, président de la chambre départementale d'agriculture du Jura
- **M. Nicolas PERRIN**, président de l'association agréée de pêcheurs professionnels en eau douce de Saône-Doubs-Haut-Rhône (AAPPED)
- **M. Patrick JEAMBAR**, administrateur d'Ahlstrom specialities

Absents ayant donné pouvoir :

- **Mme Véronique GUISEPPIN**, chargée de prévention et environnement à la Chambre syndicale. de métallurgie de Haute- Savoie, a donné pouvoir à M. JEAMBAR
- **Mme Marie-Hélène ENRICI**, environnement expert Rhodia opérations, a donné pouvoir à M. JEAMBAR

Personnalité qualifiée désignée par les collèges des usagers économiques et non-économiques : 1 voix(1 mandat)

- **M. Hervé GUILLOT**, directeur régional EDF-unité de production Méditerranée (usager économique au Comité de bassin)

Représentant du collège du comité de bassin de Corse représentant les usagers et personnes compétentes : 1 voix (1 présent)

Présent :

- **M. Henri POLITI**, chef du service exploitation de l'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC)

Absents ayant donné mandat

- **M. Amaury de SAINT QUENTIN**, préfet de Corse, a donné pouvoir à DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Mme RONDREUX

Représentants du collège de l'Etat (Ministères - Établissements Publics) : 9 voix(4 présents et 5 mandats)

Présents :

- **Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes** est représenté par Mme Estelle RONDREUX
- **Le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) Auvergne-Rhône-Alpes** est représenté par Mme Alice NERON
- **Le directeur de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes** est représenté par M. Guillaume ROUSSET

- **Le directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB)** - M. Pierre DUBREUIL
- **Le directeur de la direction régionale des finances publiques (DRFIP) Auvergne-Rhône-Alpes**, est représenté par Mme Marie-Laure DOLY

Absents ayant donné mandat

- **Le commissaire à l'aménagement des Alpes**, a donné pouvoir au SGAR Auvergne-Rhône-Alpes – Mme NERON
- **L'agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes** a donné pouvoir à la DRFIP – Mme Marie-Laure DOLY
- **Le directeur général des Voies navigables de France (VNF)**, a donné pouvoir à la DRFIP – Mme Marie-Laure DOLY
- **La directrice du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres**, a donné pouvoir à l'OFB – M. DUBREUIL
- **La direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée**, a donné pouvoir à l'OFB – M. DUBREUIL

Représentant du personnel de L'agence Rhône-Méditerranée : 1 voix

Présents : Mme Anahi BARRERA (titulaire) et M. Vincent PORTERET (suppléant)

PARTICIPANTS AUX TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC VOIX CONSULTATIVE

M. Martial SADDIER, président du comité de bassin RM

M. Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Mme Sophie-Dorothée DURON, commissaire du Gouvernement

Le contrôleur budgétaire (M. DINGREMONT Benoît), représenté par Mme RIVOISY-MAAELASSAF

Mme Cécile OLLIET, agent comptable de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse